



BULLETIN D'INFORMATION

numéro 11 – 8 mars 2022

SOLIDARITE AVEC LES UKRAINIENS

Vous êtes nombreux à être sensibles et mobilisés pour aider nos amis ukrainiens.

Parmi les choses possibles, même si elle implique un fort engagement, certains sont prêts à accueillir une famille contrainte à l'exode. Cette action peut s'organiser grâce à des opérateurs fiables :

- C'est le cas notamment de la plateforme « [jaccueille.fr](https://www.jaccueille.fr) », portée par l'organisation non gouvernementale Singa et labellisée par l'État. Pour vous inscrire et signaler votre volonté d'accueillir des réfugiés, voici le lien vers leur site : <https://www.jaccueille.fr>

- Si vous souhaitez proposer un hébergement, vous devez compléter le formulaire numérique mis en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine> et en informer la mairie.

- Si vous souhaitez accompagner des ressortissants ukrainiens, vous pouvez également vous signaler sur le site : <https://parrainage.refugies.info/>

Le département du Gers a mis en place une plateforme solidaire, qui peut être contactée au **0 800 32 31 30** (numéro vert), ou en accédant via ce lien : <https://www.gers.fr/solidarite-ukraine>, sur lequel vous trouverez la liste des besoins.

La Direction des Services de l'Éducation Nationale du Gers recense les personnes susceptibles d'accompagner les enfants et les parents de réfugiés. Si vous maîtrisez l'anglais, vous pouvez vous rapprocher des services de l'Éducation.

En vous remerciant de votre engagement.

ET TOUJOURS : LE BULLETIN D'INFORMATION DÉMATÉRIALISÉ

Nous vous rappelons qu'il vous est possible de recevoir le bulletin d'information directement dans votre boîte mail. Pour ce faire, écrivez-nous à : info@mairie-ladeveze-riviere.fr

Par ailleurs, la version numérique du bulletin d'information est également consultable et téléchargeable sur le site de la commune : www.mairie-ladeveze-riviere.fr

Pour contacter la mairie :

05 62 69 39 12

mairie.ladeveze-riviere@orange.fr

Le Conseil Municipal